

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 53

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Vente d'un camion «Mitsubishi Canter» des Services Techniques**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le véhicule MITSUBISHI CANTER est actuellement hors d'usage. Il propose de le mettre en vente en l'état sans contrôle technique. Le dernier contrôle date de 2019. Il précise que la 1^{ère} date de mise en circulation est le 17/07/2003 et le véhicule a 131 000 km au compteur.

Une publicité sera effectuée, dans un premier temps, sur le site du « Bon coin » et le site internet de la Commune (sites gratuits) afin de susciter l'intérêt des éventuels acheteurs.

Faute d'acquéreur, la vente sera publiée ensuite sur le Journal de la Haute Marne.

La vente se fera sous pli fermé, au plus offrant. En cas d'égalité d'offre, l'attributaire sera la première offre reçue. L'analyse sera effectuée par la Commission d'Appel d'Offres. Le prix de retrait minimum est fixé à 1 500.00 €.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder le véhicule MITSUBISHI CANTER
- De préciser que le prix de retrait minimum est de 1 500.00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule MITSUBISHI CANTER et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT